

## **Conseil d'Administration de l'Université de Nantes Séance du vendredi 7 octobre 2016**

### ➤ Travaux du Conseil et relevé des délibérations

#### **Le Conseil d'Administration approuve :**

- le procès-verbal du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2016
- le contrat d'objectifs partagés 2016-2020 CARENE – Université de Nantes
- la nomination du Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- la modification des statuts du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)
- la modification des statuts du Service Commun de la Documentation (SCD)
- les statuts de la fondation partenariale Polytech
- la désignation des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification légale des comptes de l'Université de Nantes pour la période 2016-2021
- le plan de recouvrement actualisé
- les tarifs, dons et subventions

#### **Le Conseil d'Administration approuve, après avis du CTE :**

- la convention d'association entre l'Ecole de Design Nantes Atlantique et l'Université de Nantes
- le bilan social 2015
- la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) au titre de l'année 2016-2017
- la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le corps des Infirmiers
- la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de l'année 2016/2017 – actualisation
- la mise à jour des barèmes et la liste des fonctions ouvrant droit au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

#### **Le Conseil d'Administration approuve, après avis de la CFVU et du CAC :**

- la demande d'accréditation pour la période 2017-2021

**Le Conseil d'Administration approuve, après avis du CTE et du CAC :**

- la révision des effectifs enseignants-chercheurs et enseignants au titre de l'année 2017

**Le Conseil d'Administration est informé :**

- du dispositif de la saisie de créance simplifiée et de la levée du secret professionnel
- du rendu compte de remises gracieuses